

82

Commission permanente

Séance du 16 octobre 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48593

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Formation des élu.es

Le lundi 16 octobre 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs :

M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h21.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-2 et L. 3123-10 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

CENTRE D'INFORMATION, DE DOCUMENTATION, D'ETUDES ET DE FORMATION DES ELUS

Le centre d'information, de documentation, d'études et de formation des élus, organisme de formation agréé, organisait le 10 octobre 2023 en visioconférence, une formation intitulée "Egalité femmes-hommes : élaborer et faire vivre le rapport annuel de la collectivité".

Mme BOUTON a participé à cette formation dont le montant s'élevait à 500 €.

ASSOCIATION REGIONALE D'INFORMATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'association régionale d'information des collectivités territoriales, organisme de formation agréé, organise le 9 novembre 2023 à Plérin, une formation intitulée "Mettre en oeuvre une politique publique en faveur des séniors".

Mme MOTEL participera à cette formation dont le montant s'élève à 316 €.

Cette association organise également le 11 novembre 2023 à Plélan-le-Grand, une formation intitulée "Construire un budget dans un environnement contraint et incertain".

Mme BILLARD participera à cette formation dont le montant s'élève à 316 €.

Des frais annexes pourront être pris en charge le cas échéant, conformément à la réglementation.

Décide :

- de régler la somme de 500 € au centre d'information, de documentation, d'études et de formation des élus, organisme de formation agréé, pour la formation de Mme BOUTON en visioconférence ;
- de régler la somme de 632 € à l'association régionale d'information des collectivités territoriales, organisme de formation agréé, pour les formations de Mme MOTEL à Plérin et de Mme BILLARD à Plélan-le-Grand ;
- d'autoriser la prise en charge les frais annexes liés aux formations de Mme MOTEL à Plérin et de Mme BILLARD à Plélan-le-Grand.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 17 octobre 2023

ID : CP20231838

Pour extrait conforme